Note d’information sur le budget de 2027

Objet

La présente note expose la genèse du budget de 2027-2028, et la stratégie financière dont il s’inspire. Elle répond aux questions des membres qui n’ont pu prendre part à l’Assemblée générale concernant le budget du 6 octobre, afin que tous disposent des mêmes renseignements avant le vote qui suit l’AGA.

Sommaire

Chaque année après l’AGA, les membres procèdent à un vote sur le budget. Le budget renferme aussi les prévisions de l’année suivante, lesquelles servent de plan B : si les membres rejettent le budget de la prochaine année, l’ACEP appuie son fonctionnement sur les prévisions. Le vote de cette année porte sur le budget de 2027, qui présente les prévisions de 2028.

La directrice des Finances prépare le budget de concert avec chaque ministère afin d’établir les besoins et les coûts. La haute direction, le Comité des finances, les dirigeant.e.s des sections locales et le Conseil exécutif national (CEN) révisent ensuite la version provisoire, avant de la présenter aux membres à l’Assemblée générale concernant le budget (AGB). Conformément aux statuts de l’ACEP, l’AGB est réservée aux débats sur le budget; elle permet aux membres de passer en revue le budget proposé et de faire des recommandations au CEN (article 31.3). Cette année, l’AGB avait lieu le 6 octobre.

Le budget de 2027 protège la négociation, la représentation, la mobilisation et le soutien des sections locales, et fait des coupes ailleurs. Nos deux plus grandes unités de négociation ont choisi la piste de conciliation, et les compressions fédérales se font sentir sur nos ministères.

Voici le portrait financier :

- L'an dernier, les membres de l’ACEP ont approuvé le budget de 2026, mais non l'augmentation des cotisations syndicales qui devaient le financer (autrement dit, nous avons approuvé un déficit budgétaire). Depuis, nous puisons le manque à gagner dans notre réserve opérationnelle.
- Le déficit budgété en 2026 était de 5,6 millions de dollars et se situe désormais à environ 1,7 million de moins, soit à 3,86 millions de dollars. Environ les deux tiers de ce recul sont attribuables au rendement des investissements et aux cotisations syndicales rétroactives recouvrées. Le reste provient de dépenses inférieures à ce qui était prévu cette année.
- Les dépenses inscrites au budget de 2027 s’élèvent à 19,42 millions de dollars, et le déficit prévu est de 3,9 millions de dollars, ce qui ferait passer le fonds d'exploitation de 11,5 à quelque 7,6 millions de dollars.
- À ce rythme, notre réserve couvre plus ou moins deux ou trois années de plus. Cette situation n’est pas viable à long terme.

Les dépenses sont déjà réduites. Le budget de 2027 est inférieur de 1,15 million de dollars à celui de 2026, et c’est sans compter les économies en cours d'exercice qui ont soulagé le déficit de cette année d'environ 1,7 million de dollars. Le processus d'élaboration du budget a confirmé que toute nouvelle

réduction aurait des conséquences graves sur les opérations et sur la dotation dans les secteurs opérationnels clés, en particulier la négociation et la représentation.

À l'AGA de cette année, nous trancherons ensemble, en tant que membres, l'éternelle question qui consiste à savoir comment combler ce manque par des coupes, de nouveaux revenus ou les deux.

Propositions de prélèvement

L'Assemblée générale concernant le budget (AGB) est une réunion que garantissent les Statuts de l'ACEP pour chaque cycle budgétaire; tous les membres en règle de l'ACEP peuvent y examiner le budget proposé par le Comité des finances et le Conseil exécutif national (CEN) et faire des recommandations relatives à ce budget. Les recommandations adoptées à l'AGB (par une majorité des membres présents) sont transmises au CEN pour examen.

À l'AGB du 6 octobre, les membres ont voté en grand nombre en faveur d'un examen réalisé par le CEN afin de trouver des moyens d'investir davantage dans le fonds de défense, et de réduire le déficit budgétaire dans le budget annuel proposé, notamment par d'éventuels prélèvements.

Les comités de négociation collective des groupes TR et EC ont également adopté des recommandations qu'il a soumises à l'examen du CEN :

1. un prélèvement spécial pour renforcer le fonds de défense et notre position de négociation (TR et EC);
2. un prélèvement spécial pour réduire le déficit et éviter que des coupes affaiblissent notre position de négociation (TR).

Le comité de négociation collective du groupe EC n'avait pas terminé la discussion sur le deuxième prélèvement avant la soumission des résolutions au CEN.

Le Comité des finances a étudié et approuvé les recommandations de l'AGB et du comité de négociation collective du groupe TR, et recommandé deux prélèvements spéciaux au CEN pour l'année civile 2027 :

- **Prélèvement 1 :** 5 $ par période de paie, ce qui ajoute environ 3 millions de dollars au fonds de défense, dans le but de raffermir notre position au cours de la présente ronde de négociation.
- **Prélèvement 2 :** 6,25 $ par période de paie, afin de réduire le déficit de 2027 d'environ 3,9 millions de dollars.

Le 30 octobre, le CEN a adopté une résolution visant à soumettre ces deux prélèvements au vote des membres après l'Assemblée générale annuelle du 15 novembre. Le CEN a modifié la durée de chaque prélèvement, conformément à la recommandation du Comité des finances; les prélèvements, initialement prévus pour l'année civile 2027, seront désormais perçus pendant une période de 12 mois.

Dans la mesure du possible et à chaque étape, les décisions concernant notre stratégie financière doivent être prises par les membres. Nous avons opté pour les prélèvements, et les membres se prononceront par vote sur un prélèvement à la fois.

Le déficit… pourquoi il existe?

Notre déficit s'explique de deux façons. L'an dernier, l'ensemble des membres a approuvé le plan de dépenses de 2026-2027, mais non l'augmentation des cotisations syndicales censées le financer. À l'approche d'une ronde de négociation, pour laquelle nos deux plus grandes unités de négociation ont choisi pour la première fois la voie de la conciliation, nous avons décidé de ne pas réduire le pouvoir de représentation et de négociation dont dépendent ces deux groupes. Le fonds d'exploitation couvre le déficit.

	Montant
Déficit budgété en 2026	5,6 M$
Déficit actuellement prévu en 2026	3,86 M$
Fonds d'exploitation actuel	11,5 M$
Déficit prévu en 2027	3,9 M$
Fonds d'exploitation après 2027	environ 7,6 M$

Le déficit de 2026 s'est allégé d'environ 1,7 million de dollars par rapport à celui budgété. C'est grâce en partie aux économies en cours d'exercice, ainsi qu'à un rendement des investissements de plus ou moins 883 000 $ et au recouvrement de 330 000 $ en cotisations syndicales rétroactives.

Le déficit de 2027 reflète la décision du Comité des finances de l'ACEP de financer toute une année de négociation. Les coûts liés à la négociation atteignent un sommet en 2027 et devraient redescendre en 2028 (voir le plan de deux ans ci-après). Au niveau de dépenses de 2027, le fonds d'exploitation nous procure de deux à trois ans de marge de manœuvre. Ce n'est pas là un mode permanent de gestion notre syndicat, et le déficit nécessite toujours une solution que nous trouverons ensemble.

Actuellement à 8,1 millions de dollars, le fonds de défense est réservé aux moyens de pression au travail et à la défense juridique. Le déficit de 2027 est couvert par le fonds d'exploitation, et le budget ne puise pas dans le fonds de défense. En pleine année de conciliation, nous le protégeons. Le CEN s'est engagé à élaborer une politique d'indemnité de grève maintenant que les membres de l'ACEP ont fait le choix historique d'emprunter la voie de la conciliation pour négocier.

Où va l'argent? : Investir en nous-mêmes

Les dépenses totales de 2027 s'élèvent à 19,42 millions de dollars. Les deux tiers de ce montant, soit 12,83 millions de dollars, financent le personnel qui effectue ce travail avec nous : les agent.e.s des relations de travail qui nous représentent, les négociatrices et négociateurs à nos tables, et les organisatrices et organisateurs qui intensifient la participation des membres au sein de nos sections locales et de nos ministères à des niveaux jamais atteints. Puisque la négociation et le réaménagement des effectifs prennent tous deux de la vitesse, nous ne pouvons y arriver sans eux.

Où vont les 19,42 millions de dollars?

Catégorie	2027	Pourcentage
Personnel (salaires, régimes de retraite et avantages sociaux)	12,83 M$	66 %
Priorités des membres	2,8 M$	14 %
Location et exploitation	1,14 M$	6 %
Tout le reste (TI, gouvernance, honoraires professionnels, communications, déplacements et coûts d'exploitation)	2,65 M$	14 %
Total	**19,42 M$**	**100 %**

Priorités des membres : 2,8 millions de dollars

Programme	2027	Proportion
Négociation collective	1,0 M$	36 %
Services juridiques	600 000 $	21 %
Mobilisation	550 000 $	20 %
Soutien des sections locales	450 000 $	16 %
Sensibilisation des membres et des délégué.e.s syndicaux	200 000 $	7 %
Total	**2,8 M$**	**100 %**

Congé des membres des exécutifs des sections locales. Après la réunion du Conseil des dirigeants et dirigeantes des sections locales du 9 septembre, le Comité des finances a déplacé 250 000 $ que le budget proposé réservait au congé de mobilisation, afin de créer un nouveau poste budgétaire consacré au congé des membres des exécutifs des sections locales. Les membres des exécutifs des sections locales le réclament depuis longtemps. En fonction du coût moyen d'un jour de congé, ce poste budgétaire couvre environ deux jours pour chaque dirigeant.e de section locale ou délégué.e syndical enregistré, pour des tâches telles que la sensibilisation, la planification de la section locale et la mobilisation en milieu de travail. Les demandes croissantes de congés des membres des exécutifs des sections locales font que ce poste budgétaire réservé est une mesure prudente.

La sensibilisation des membres et des délégué.e.s syndicaux mise désormais davantage sur le mode virtuel, qui coûte moins cher tout en atteignant un plus grand nombre de personnes. Elle finance également le projet pilote d'enrichissement du rôle des délégué.e.s, qui offre aux délégué.e.s syndicaux de cinq sections locales une formation avancée afin qu'elles et ils puissent remplacer leurs collègues et gérer les griefs au premier palier.

Là où les coûts ont diminué

Le budget de 2027 est inférieur de 1,15 million de dollars à celui de 2026, et c'est sans compter les économies en cours d'exercice qui ont réduit le déficit de 2026 d'environ 1,7 million de dollars.

Poste budgétaire	Réduction depuis 2026	Explication
Salaires et avantages sociaux	545 000 $	Les niveaux de service sont maintenus par une faible augmentation des coûts. Cela comprend environ 55 000 $ par an grâce au maintien du salaire du président national à la classification et à l'échelon supérieurs du groupe EC, comme les membres l'ont voté en 2024.
Honoraires professionnels	150 000 $	Réduction des consultations externes de 250 000 $ à 100 000 $ grâce à l'acquisition d'une expertise à l'interne.
Formation et perfectionnement	125 000 $	Formation des membres limitée aux options virtuelles ou dans la RCN.
Sensibilisation des membres	110 000 $	Offre plus virtuelle, et espace réservé au projet pilote d'enrichissement du rôle des délégué.e.s.
Location et exploitation	72 000 $	Examen permanent des options pour la location de bureaux.
Déplacements	50 000 $	Réduction à 10 000 $ pour l'année.

Ces six réductions comptent parmi les plus importantes. Des coupes plus petites dans d'autres postes budgétaires représentent la balance du 1,15 million de dollars.

Les économies déjà réalisées en 2026 incluent un plafonnement aux tarifs de restauration du CNJ (environ 30 000 $), l'annulation des abonnements inutiles, le transfert à l'interne de quelques activités de soutien technique, la tenue en ligne des activités des conseils régionaux et de la plupart des activités de sensibilisation, et la réduction du nombre de délégué.e.s à l'assemblée générale du CTC.

En outre, l'ACEP s'emploie activement à réaliser des économies sur ses loyers et ses frais d'exploitation en cherchant un sous-locataire approprié pour son bureau. Ce processus dure depuis plus d'un an, et l'ACEP est engagée dans des pourparlers qui pourraient se traduire par une baisse considérable de ces dépenses. Cependant, tant qu'un accord juridique n'est pas conclu, nous ne pouvons inscrire ces économies dans un budget de manière fiable.

Pourquoi est-ce l'année idéale pour investir?

La négociation est ce qui nous a principalement motivés à ne pas réduire davantage. Une convention solide mérite qu'on y investisse. Même si le budget général diminue, la négociation collective - qui représente 1,0 million de dollars – est notre plus grande dépense après le personnel et les installations, car les unités de négociation des groupes EC et TR ont choisi conciliation et d'autres syndicats fédéraux reçoivent des offres salariales bien inférieures au taux d'inflation. Même si nous coupons ailleurs, la mobilisation reste près du niveau de cette année à 550 000 $, puis diminue en 2028 une fois terminée la partie la plus intense de cette ronde.

Pour cette ronde, nous avons aussi recours à la négociation ouverte pour la première fois : des membres observent les séances, les comités d'articles ouverts à tous rédigent des propositions clés, et les deux unités de négociation ouverte coordonnent. Cela implique des dépenses affectées aux congés des membres, à la logistique, à la communication et à la mobilisation. Une base organisée et engagée

renforce la position de l'équipe de négociation, et elle permet aux membres de prendre ensemble des décisions stratégiques éclairées à mesure que les négociations avancent.

Les coupes fédérales sont une seconde source de pression. Un objectif noté au budget de 2025 consiste à éliminer environ 40 000 postes de la fonction publique fédérale d'ici à 2028-2029[1]. Les membres visés par le réaménagement des effectifs comptent sur nos agent.e.s des relations de travail pour les représenter et sur un soutien juridique, dépenses que ce budget maintient tout en augmentant la capacité de représentation à l'aide du nouveau modèle d'enrichissement du rôle des délégué.e.s de l'ACEP.

Nous nous employons également à renforcer le soutien que le public accorde au travail des fonctionnaires fédéraux, au moyen de notre campagne « Non aux coupes! », menée en grande partie par le personnel et les dirigeant.e.s des sections locales dans le cadre de leur travail actuel.

La plupart des gens ne voient jamais le travail politique, de recherche et d'analyse que nous faisons, mais ils comptent sur ce qu'il en ressort : nourriture et médicaments sûrs, eau potable, décisions équitables en matière d'immigration, données précises et un gouvernement fédéral capable de servir les gens et de travailler dans les deux langues officielles.

Avant le dernier budget fédéral, des centaines d'organisations qui dépendent de Femmes et Égalité des genres Canada se sont unies pour s'opposer aux coupes qui y étaient prévues, et ces coupes n'ont pas eu lieu. Nous nous efforçons d'établir des liens similaires.

Les sections locales ont commencé à travailler avec des coalitions de la santé aux coupes à Santé Canada et à l'ASPC, ainsi qu'avec le mouvement climatique aux coupes à ECCC. En consultation avec le nouveau Cercle autochtone, nous soutenons également le travail de réconciliation après avoir constaté des coupes systématiques aux efforts que plusieurs ministères affectent aux relations avec les Autochtones.

Plan de deux ans

Les chiffres de 2028 sont des prévisions plutôt qu'un budget définitif. Les membres voteront sur le budget de 2028 l'an prochain, et ces chiffres serviront de plan B si le budget est rejeté. Ils supposent que les coûts de négociation et de mobilisation diminueront une fois terminée la partie la plus intense de cette ronde; par contre, le soutien juridique et des sections locales restera stable puisque les griefs et les besoins des sections locales ne suivent pas le cycle de négociation. Si les négociations se prolongent jusqu'en 2028, ces chiffres seront révisés au cours du processus budgétaire de l'an prochain.

Programme	2027	2028 (prévisions)
Négociation collective	1,0 M$	700 000 $
Services juridiques	600 000 $	600 000 $
Mobilisation	550 000 $	370 000 $
Soutien des sections locales	450 000 $	450 000 $
Sensibilisation des membres et des délégué.e.s syndicaux	200 000 $	178 000 $

[1]Au moment d'écrire ces lignes, on ne sait pas encore si le prochain budget fédéral modifiera cet objectif.

Recommandations de l'Assemblée générale concernant le budget

À l'AGB du 6 octobre, les membres ont adopté quatre recommandations destinées au CEN. Les recommandations adoptées à l'AGB sont ensuite soumises au Comité des finances pour examen, puis au CEN afin qu'il rende une décision. Les deux recommandations concernant le fonds de défense et la réduction du déficit sont résumées ci-après. Les quatre recommandations sont exposées dans les lignes qui suivent avec la réponse du Comité des finances.

1. **Fonds de défense :** Que le CEN révise le budget et trouve des moyens d'investir davantage dans le fonds de défense à l'AGA de 2026.

 Comité des finances : Le Comité est d'accord et recommande au CEN le Prélèvement 1 (voir plus haut).

1. **Logiciels et protection des renseignements personnels :** Que le CEN envisage de réduire le nombre de ses abonnements aux entreprises américaines, leur préfère des entreprises dont le siège social est situé dans des pays offrant d'excellentes protections en matière de vie privée, et opte pour des logiciels libres dans la mesure du possible.
2. **Dotation :** Que le Bureau national de l'ACEP embauche en priorité des employés du groupe EC, et décourage au besoin le recours à des consultantes et consultants externes ou à des organisatrices et organisateurs non membres du groupe EC.

 Comité des finances : Le Comité recommande au CEN d'examiner les répercussions d'une dotation préférentielle à l'ACEP, en tenant compte de toutes les politiques et de tous les règlements pertinents, et de voir à ce que toute future politique de dotation préférentielle englobe tous les membres de l'ACEP, et pas seulement le groupe EC.

3. **Déficit :** Que le CEN trouve des moyens de réduire le déficit budgétaire, notamment à l'aide d'éventuels prélèvements.

 Comité des finances : Le Comité est d'accord et recommande au CEN le Prélèvement 2 (voir plus haut).

Que se passe-t-il ensuite?

Dans la mesure du possible, le budget de 2027 affiche des réductions et protège la capacité de négociation nécessaire pour enregistrer des gains au cours de la présente ronde de négociation. Les membres se prononceront par vote sur le budget après l'AGA du 15 novembre 2026. Le budget fera l'objet d'un vote séparé des résolutions sur les prélèvements.

Avant de voter :

- Lisez le budget en entier
- Consultez les diapositives de la présentation du budget à l'intention du CEN